

Tout sur la mobilité !



Le mouvement annuel interne pour les attachés est lancé et les demandes de mobilité interne doivent parvenir à la DRH pour le 12 septembre au plus tard. Ce mouvement, qui a débuté en 2012, va avoir lieu pour la troisième année consécutive, ses résultats étant jugés « *globalement positifs* » par la Mairie de Paris. Il concerne également les agents contractuels en CDI assurant des fonctions administratives. Comme les années précédentes, il va se dérouler en 4 étapes : recensement des postes vacants, lancement du mouvement, recrutements, affectations.

Dans une [note](#) du 9 juillet 2014 destinée au Secrétaire Général de la Ville de Paris et aux Directrices et Directeurs des directions municipales, la DRH indique les différentes étapes du mouvement 2014 tout en précisant dans un document annexe qu'un courrier concernant le calendrier du mouvement sera adressé aux attachés et attachés principaux début septembre. Les Directions de la Ville devant faire parvenir les demandes de mouvement interne de leurs attachés à la DRH pour le 12 septembre au plus tard, on suppose que les services de la Mairie ont à ce jour tous contacté leurs agents afin de connaître leur souhait éventuel de mobilité en interne.

Comme la note du 9 juillet l'indique, la première étape du mouvement consiste en un recensement des postes vacants ou susceptibles de l'être avant la fin de l'année 2014.

La campagne a été lancée le 29 septembre avec une "Rencontre Mobilité Cadres" et une diffusion des fiches de poste par mails dans l'après-midi. 50 postes sont proposés dans le cadre de la première vague.

Les recrutements par les Directions se feront entre le 29 septembre et le 12 décembre.

Une nouvelle liste des postes restés vacants sera adressée aux attachés (dans le cadre de ce que l'on peut appeler une deuxième vague) le lundi 10 novembre afin de permettre les derniers mouvements avant le 12 décembre 2014 au soir, date de clôture des mutations internes.

Pendant le mouvement, puis lors de l'affectation des lauréats du concours, les recrutements par voie de détachement ou de contrat seront suspendus « *pour faciliter la mobilité interne* » précise la note de la DRH.

À compter du 26 janvier 2015, les demandes de mobilité individuelles pourront de nouveau être formulées, le mouvement annuel des attachés de septembre-décembre ne bloquant pas les mutations ultérieures (dites affectations "au fil de l'eau") pouvant intervenir entre février et septembre 2015.

À noter que le [Centre Mobilité Carrière](#), situé au rez-de-chaussée du 2 rue de Lobau (Paris 4e), vous reçoit tout au long de l'année afin d'évoquer avec vous votre éventuel projet de mobilité interne.

> **Lire** : les [règles](#) concernant la mobilité

[dernière mise à jour le 30 septembre 2014]

Photo : © Beermedia.de – Fotolia